

Une exposition d'enfant à la fin du XX^e siècle : permanence des comportements en Lyonnais-Forez

Au cours de l'été 1999, la presse régionale a relaté un fait divers peu courant. Il s'agissait de l'abandon dans un lieu public d'un nouveau-né ¹: une petite fille découverte à Saint-Germain-sur-l'Arbresle dans le Rhône.

Revenons sur les circonstances de cet abandon pour le comparer aux "expositions" d'enfant si fréquentes jusqu'au milieu du XIX^e siècle en Lyonnais, Forez et Beaujolais. Lyon et le Lyonnais ont depuis longtemps une forte tradition hospitalière notamment pour les enfants abandonnés. Dans ce domaine, l'*Aumône générale de Lyon* a montré l'exemple à tout le pays ². En Forez, les enfants trouvés étaient reçus à Saint-Étienne, Saint-Chamond, Roanne et Montbrison. Pour l'ancienne capitale du Forez, plus de 5 500 enfants trouvés ont été reçus à Sainte-Anne et à la Charité de 1715 à 1889 ³.

Le 4 juillet 1999 au matin, un couple de Lyonnais quitte à pied sa résidence secondaire de Saint-Germain-sur-l'Arbresle pour vaquer à ses occupations. En traversant le village, les époux remarquent un panier d'osier posé sur un banc de béton près du lavoir municipal. Il contient quelque chose. Un bout de drap dépasse. Et bouge un peu. Intrigués, ils s'approchent et entendent de faibles pleurs. Il s'agit d'un enfant ! Un nouveau-né de type européen avec des yeux bleus, des cheveux bruns. Stupéfait le couple appelle du secours...

Une exposition sans délaissement ?

Il s'agit bel et bien d'une "exposition" et telle qu'elle se pratiquait encore assez souvent il y a un siècle et demi. L'enfant, une fillette, a été abandonné au cours de la nuit dans un lieu public par des inconnus.

Cette forme d'abandon existe depuis fort longtemps. Elle était pratiquée sous l'Ancien Régime. Dans le Montbrisonnais, elle était devenue très fréquente après la Révolution. Le paroxysme avait été atteint au cours de la Monarchie de Juillet ⁴.

¹ Jacques Leca, "Un nouveau-né abandonné sur un banc public", *Le Progrès*, 5 juillet 1999.

² En 1614, l'*Aumône Générale*, institution charitable créée par les bourgeois de Lyon pour secourir les indigents se transforme et devient l'*hôpital général de la Charité de Lyon*. Cet établissement sert de modèle à l'*hôpital général de Paris* créé en 1656 et à tous les autres hôpitaux généraux du royaume. Ils ont pour vocation d'enfermer tous les marginaux qui peuvent être une menace pour l'ordre social : indigents, mendiants, infirmes... Les vieillards et les enfants trouvés y sont aussi reçus. Cf. les importants travaux de Jean-Pierre Gutton sur ce sujet.

³ Cf. Joseph Barou, "Les enfants abandonnés en Forez de Louis XV à la III^e République", *Village de Forez*, Montbrison, 1989.

⁴ Le maximum est atteint en 1831 : 98 abandons, soit près de deux abandons chaque semaine. De 1834 à 1842, en neuf années, on relève 685 expositions dans l'arrondissement de Montbrison. En 1835 il y en a 90, en 1837, 94.

Le Code pénal de 1810 a institué une incrimination spéciale en matière d'abandon d'enfant. Il distingue "l'exposition" et le "délaissement". Les deux actes se suivent souvent mais c'est au délaissement et non à l'exposition qu'était lié le crime. Exposer un enfant c'est le présenter à tous, à la communauté des habitants, dans la rue, sur une place, à la porte d'une église ou d'un hôpital pour signifier qu'on ne peut plus - ou qu'on ne veut plus - s'en charger. Le délaisser consiste à l'abandonner sans surveillance et sans soins. Dans ce cas "l'abandonneur" quitte le lieu d'exposition avant de s'être assuré que l'enfant sera recueilli. C'est beaucoup plus grave, criminel souvent. La répression de l'exposition suivie de délaissement est plus ou moins sévère selon que le lieu choisi est solitaire ou non. L'installation du "tour", sorte d'armoire tournante à la porte des hospices, avait été décidée pour éviter justement les délaissements qui, parfois, avaient des suites fatales.

Pour le cas de notre petite fille, il n'y a pas, vraisemblablement, délaissement. Des précautions ont été prises. Le panier, sur un banc, n'est pas à la portée des animaux errants. Le lieu est fréquenté. Et, probablement, quelqu'un guette discrètement si tout se passe bien.

Le bébé qui n'a que quelques heures d'existence a été parfaitement soigné :

Elle a reçu des soins attentionnés immédiatement après sa naissance : on lui a fait une toilette parfaite, le cordon ombilical a été coupé et ligaturé avec un petit élastique vert...⁵

L'enfant est déposée dans un panier d'osier ovale sur une serviette éponge et emmaillotée dans un drap de lit.

Tout cela ressemble beaucoup aux expositions des siècles précédents. Revenons sur quelques cas anciens. Celui d'Antoine, abandonné le 3 février 1793, constitue un bon exemple de ce qui se passait alors couramment. Pierre David le portier de la Charité, le recueille :

... Sur les six heures et trois quarts du soir on a sonné assez fort à la porte extérieure de la dite maison de Charité... Il (David) fut pour ouvrir, et en traversant la cour il entendit quelques personnes qui parlaient en dehors, qu'ayant ouvert la porte, il n'aperçut personne et vit sur le pas d'icelle un petit panier et quelque chose dedans et bientôt il reconnut que c'était un enfant exposé par ses cris, qu'accoutumé à ces sortes d'expositions on fit avertir le garde de l'hôtel-Dieu destiné pour recueillir ces sortes d'enfants...⁶

Tout ceci est expliqué tranquillement : l'exposition est alors un geste banal qui ne cause ni étonnement ni désarroi. Le poupon est couché sur un peu de foin. On le porte vite à la cuisine pour le réchauffer.

Le message

À Saint-Germain-sur-l'Arbresle, un message accompagne le bébé. Il est *gribouillé maladroitement sur une feuille quadrillée d'un petit répertoire d'adresses, arrachée de sa spirale* :

"Bonjour !

Je suis née le 4 juillet 99 à 4 heures ce matin. Je m'appelle [sic] Élise. Ma maman est trop jeune pour s'occuper de moi. Aussi elle préfère faire confiance en des gens qui seront [sic] m'aimer et m'élever. J'ai faim. Le mieux c'est que l'on me conduise à l'hôpital. Là on me dorlotera et peut-être on me trouvera une maman et un papa. Merci⁷."

⁵ Jacques Leca, *ibid.*

⁶ État civil de Montbrison, 1793.

⁷ Jacques Leca, *ibid.*

Cette brève missive ressemble beaucoup aux billets qui accompagnaient assez souvent les expositions d'autrefois. *Carte écrite d'une main de femme ou d'écolier* précise le procès-verbal de l'exposition de Jean, trouvé le 31 janvier 1793, rue de Moingt. Petit morceau de papier, graphie malhabile et orthographe fautive mais l'essentiel est dit. Comme pour la petite Élise, le rédacteur fait parler l'enfant, fiction qui rend le message encore plus émouvant :

- *on m'appelle Joseph par mon nom de batême* ⁸

- *je mapelle victor, j'ay été Baptisé, je me recommande aux bontés de Messieurs les Recteurs* ⁹.

- *je suis baptisée mapele Benoite* ¹⁰.

Le message trouvé près d'Élise apporte les précisions qui sont jugées indispensables. Ce sont les mêmes que dans le passé : un nom - en l'occurrence un prénom -, la date de naissance (ici très précise), des souhaits pour le destin de l'enfant et les raisons de l'abandon.

Pour la période 1745-1815, 45 % des billets trouvés sur les enfants abandonnés à Montbrison indiquaient un nom ou un prénom, 18 % une date de naissance, 17 % des recommandations et seulement 6 % le motif de l'abandon. Il manque pour Élise une seule indication : sa situation religieuse. C'était autrefois le point essentiel : 93 % des billets indiquaient si, oui ou non, l'enfant avait été baptisé. Mais au cours des XIX^e et XX^e siècles, la société s'est profondément laïcisée, cette indication ne figure plus.

Pour Élise le motif de l'exposition paraît clair. Le bébé est abandonné à cause du jeune (très jeune ?) âge de la maman. Elle est probablement dans l'incapacité matérielle ou psychologique (ou les deux) de s'occuper de lui. Cependant les soins qui ont été donnés au nouveau-né semblent indiquer qu'elle n'a pas accouché seule. Avait-elle des adultes dans son entourage ? Le message était-il de sa main ? A-t-elle vraiment souhaité abandonner son enfant ou bien le lui a-t-on fortement conseillé ? Comme pour toutes les expositions d'enfants toutes ces questions restent posées.

Sous l'Ancien Régime, les causes des abandons étaient principalement la misère matérielle. Puis au cours du XIX^e siècle, l'illégitimité et le désordre des mœurs semblent les causes premières. Ce fléau social touche toujours presque exclusivement les familles les plus pauvres. Les institutions charitables, l'hôtel-Dieu Sainte-Anne et la Charité à Montbrison, recueillaient les enfants trouvés mais étaient dans l'impossibilité de leur assurer un avenir décent. La mortalité était considérable et le destin des survivants très sombre.

À Montbrison après 1878 on ne relève plus aucune exposition à Montbrison. En 1885, le dernier enfant trouvé entre à la Charité. Il s'agit d'un petit Forézien :

L'an 1885 et le 26 octobre dix heures du matin... est comparu Jean Pierre Périer secrétaire des hospices, âgé de 68 ans, demeurant à Montbrison, lequel nous a déclaré que Madame sœur St-Charles, religieuse de l'hôpital de la ville de Feurs avait remis à l'hospice depositaire des enfants assistés de l'arrondissement de Montbrison, un enfant de sexe masculin paraissant âgé d'environ un an, trouvé le 24 courant à 6 heures du matin, exposé sur la voie publique de la ville de Feurs, vêtu d'une chemise coton blanc, d'une chemisette laine blanche, jupon noir à petits carreaux gris foncé, bas

⁸ Joseph Couronne Second, exposé le 8 décembre 1770 à Montbrison.

⁹ Victor Lemignard, exposé le 19 janvier 1806 devant la boutique de Forestier, à Montbrison.

¹⁰ Benoîte Latulipe, exposée le 24 avril 1810 devant le domicile de Maisonneuve, maréchal au faubourg Saint-Jean à Montbrison.

*de laine et chaussettes à petites raies rouges et bleues, d'un corset étoffe laine jaune, sabots galoches à œillets jaunes lequel enfant il nous présente et auquel il a donné les nom et prénom de César Auguste*¹¹.

Avec cet enfant, nommé - ironie quelque peu cruelle ? - comme un empereur romain, s'achève en Forez le temps des expositions.

Des comportements qui perdurent ?

À la fin du XX^e siècle des enfants sont toujours abandonnés mais les formes d'abandons ont beaucoup changé. Expositions et délaissements sont devenus très rares, remplacés par des procédures moins risquées sinon plus humaines. Il a fallu un long chemin avec l'installation des tours puis leur suppression¹² et, progressivement, la mise en place d'un arsenal juridique et administratif¹³ pour éradiquer l'exposition "sauvage". Mais tout n'est pas achevé. L'abandon de Saint-Germain-l'Arbresle montre qu'en dépit de progrès certains, dans la détresse extrême, il y a encore des comportements du passé qui subsistent.

Qu'est devenue la petite Élise ? Elle a été confiée à l'hôpital puis à une institution. La gendarmerie de l'Arbresle a ouvert une enquête. A-t-elle retrouvé sa mère ? A-t-elle été adoptée ? Nous n'avons pas à en savoir plus. Espérons seulement que son destin sera meilleur que celui de la plupart des enfants exposés d'antan.

Joseph Barou

(*Village de Forez*, n° 110, octobre 2009)

¹¹ État civil de Montbrison.

¹² Le tour est rendu obligatoire dans chaque hospice-dépôt par décret impérial du 19 janvier 1811. À la Charité de Montbrison il n'apparaît qu'en 1830. Il est officiellement supprimé à Saint-Étienne et Roanne le 1^{er} janvier 1846. Le tour de Montbrison est fermé le 15 juillet 1859.

¹³ Nous pensons notamment à l'institution de l'inspection des enfants trouvés en 1843 par le préfet Daunant, au service médical gratuit (1854), aux comités de patronage (1861), à la loi Roussel de 1874... Cf. le chapitre "Garder l'enfant en vie", dans J. Barou, "Les enfants abandonnés en Forez du Louis XV à la III^e République" *Village de Forez*, Montbrison, 1989.